

**l'ap**

**snetaa**  
e.i.l.

MENSUEL N° 503 / MAI 2009 / 1,3 €



**Le Conseil National Elargi**  
**Ronce Les Bains**  
**4 au 7 Mai 2009**

**CONTIENT**  
**LE BULLETIN**  
**DE PRÉ-SYNDICALISATION**

**DOSSIER**

**Conseil National - 4/7 Mai 2009**  
**Discours d'ouverture de Christian Lage**  
**Motion Laïcité**  
**Résolution générale**  
**Nouvelles instances**

....

## SOMMAIRE

### ÉDITORIAL

p. 2 & 3

### DOSSIER

Discours d'ouverture du CNE par le Secrétaire Général  
p. 4 à 10

### ACTUALITÉS

Motion Laïcité  
p. 11

Résolution générale  
p. 12 à 17

Les nouvelles instances  
p. 18, 19 & 20

### CAHIER CENTRAL

Le bulletin de pré-syndicalisation



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La France est en crise, la France est en récession.

C'est cette réalité que nous devons intégrer. Cela signifie que les déficits publics sont en train d'exploser. Cela signifie que nous devons nous inquiéter pour la fonction publique, son devenir et surtout le nombre de ses emplois.

Il y a fort à parier que la logique déjà largement impulsée des suppressions d'emplois va perdurer. Ainsi une première indiscretion ferait état de 34 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires pour le prochain budget. L'Education Nationale devrait donc encore être touchée par au moins un tiers de ces suppressions. Pourtant les fonctionnaires ne sont pas la cause de cette crise et ils n'ont pas à en être les boucs émissaires. Ils n'ont pas non plus à payer une facture qu'ils n'ont pas honorée car ils sont eux aussi des victimes. Notre pouvoir d'achat s'effiloche ; certains n'arrivent plus à terminer les mois depuis tant d'années.

Nous devons vraiment nous mobiliser pour empêcher la casse de la fonction publique. Nous devons dans un premier temps imposer un moratoire.

Le Snetaa à travers EIL s'est mobilisé avec les autres organisations dont la dernière était le 1er mai unitaire. D'autres actions sont prévues le 26 mai et le 13 juin.

Le Snetaa pose aujourd'hui clairement la question : la réponse est-elle à la hauteur ?

Pour le Snetaa, il faut une action

plus forte et nous y contribuons par nos contacts.

Si la crise est présente et si le gouvernement semble vouloir y apporter des remèdes, il nous apparaît qu'une des solutions préconisées par le Président de la République avec son plan jeune de « relance de l'apprentissage », n'est non seulement pas une solution adéquate, mais surtout pas une solution aux problèmes du chômage des jeunes. Nous assistons encore une fois à une énième relance de l'apprentissage. Depuis des années nous savons que cela ne marche pas. Les entreprises contribuent à être exonérées de charges, mais pour autant les apprentis une fois sur deux, ne sont pas embauchés. Il s'agit là au mieux d'une mesure pour dégonfler artificiellement les chiffres du chômage. C'est aussi une concurrence, maintenant directe, avec nos lycées professionnels. En effet, l'apprentissage se développe dans l'Education Nationale, surtout depuis 2005, avec de nouvelles mesures dont la création de CFA académiques. Ainsi, en 5 ans les effectifs se sont accrus de 60%. En 2008, 36 000 apprentis, soit près d'un apprenti sur 10, sont formés au sein des CFA de l'Education Nationale.

C'est bien une concurrence aux lycées professionnels. C'est bien une menace pour nos sections surtout lorsqu'on impose le lycée des métiers (qui prévoit la mixité des publics).

L'apprentissage donne une employabilité, l'Ecole assure la formation professionnelle et la



« Il n'existe pas d'autre voie  
vers la solidarité  
que la recherche et le respect  
de la dignité individuelle. »

Pierre LECOMTE DU NOÛY

préparation à la vie citoyenne.  
C'est pourquoi nous ne pouvons encore  
une fois que condamner que des  
sommes considérables soient injectées  
dans l'apprentissage et non pas dans  
l'enseignement professionnel, initial,  
public et laïque.

Le gouvernement a aussi choisi de  
déstabiliser notre Ecole avec le décret  
paru au Journal Officiel du 19 avril  
dernier. Il rend applicable l'accord signé  
entre Bernard KOUCHNER, Ministre des  
Affaires Etrangères et le Vatican, le 18  
décembre 2008, à propos des diplômes  
délivrés par les Etablissements  
d'Enseignement relevant de la Papauté.  
Il s'agit d'une attaque directe contre la  
laïcité. En effet, jusqu'ici le monopole  
de l'Université était considéré comme  
un principe intangible découlant de la  
séparation de l'Eglise et de l'Etat.  
Il est urgent d'en revenir à de stricts  
principes laïques et nous ne pouvons  
que condamner cet accord.

C'est pourquoi nous vous invitons à  
signer la pétition :

<http://www.mesopinions.com/annulation-de-l-accord-Vatican-Kouchner-petition-petitions-aa7ff411b416afe1d722a574e02b8c56.html>

Tous ces sujets d'actualités ont bien sûr  
été au centre des débats du Conseil  
National Elargi qui s'est tenu à Ronce  
les Bains du 4 au 7 mai 2009.

Vous retrouverez ces éléments dans  
notre résolution générale qui a d'ail-  
leurs été votée à l'unanimité.

Pour autant le CNE a aussi mis l'accent  
sur la mise en œuvre de la rénovation  
de la voie professionnelle sur le terrain.  
De nombreux collègues ont pu dire que  
cela ne se passait pas toujours bien, que  
les DGH n'étaient pas totalement abon-  
dées et que les 2,5 heures d'accompa-  
gnement personnalisé n'étaient pas tou-  
jours données.

C'est bien la réalité. C'est pourquoi le  
Snetaa n'a jamais caché que ce serait  
difficile et que seuls nos combats et la  
persévérance dans nos combats nous  
permettraient d'obtenir les moyens qui  
nous sont dus.

Il en a été ainsi du long combat pour la  
rénovation de la voie professionnelle. Il  
en sera ainsi pour obtenir son applica-  
tion dans les mêmes conditions.

Le Snetaa a interpellé, de nouveau, le  
Ministre pour qu'il fasse appliquer les  
textes réglementaires.

Il s'agit de poursuivre notre action pour  
que soit définitivement ancrée la spéci-  
ficité de la voie professionnelle, de nos  
établissements, des PLP.

Le débat a été aussi ouvert sur la mise  
en œuvre par le gouvernement de la  
nouvelle représentativité syndicale par  
transposition de la situation du privé.  
Ce projet de loi suppose que tous les  
syndicats qui ont 2 ans d'existence  
peuvent se présenter au CAP mais il y a  
la création de comités techniques et ici  
ce sont les fédérations qui pourront se  
présenter.

La représentativité sera reconnue aux  
organisations qui dépassent 10% et  
seules les organisations représentatives  
pourront négocier.

C'est bien un bouleversement du pay-  
sage syndical qui est recherché puisqu'il  
y a menace sur les « petits syndicats ».  
C'est bien une menace directe sur la  
démocratie mais aussi sur l'existence et  
la reconnaissance des différents corps.  
C'est donc l'orchestration d'une recom-  
position syndicale.

Le Snetaa doit donc s'interroger sur  
cette nouvelle donne puisqu'elle peut  
mettre en cause son existence et son  
avenir.

La voix de l'Enseignement  
Professionnel public et laïque, celle des  
PLP, doit continuer à se faire entendre  
pour les jeunes, pour la spécificité.  
Chacun doit aider le Snetaa dans cette  
défense.

Ensemble, nous sommes plus forts. Si  
nous développons du collectif et des  
solidarités, nous deviendrons encore  
plus forts.

C'est pourquoi, autour de nos valeurs,  
dont l'indépendance et la laïcité, nous  
appelons au rassemblement.

## DISCOURS D'OUVERTURE DE CHRISTIAN LAGE, SECRETAIRE GENERAL DU SNETAA-EIL

CNE RONCE LES BAINS DU 4 AU 7 MAI 2009



Chers collègues, chers camarades,

Bienvenue à tous, bienvenue à ce Conseil National Elargi et encore merci à l'académie de Poitiers pour avoir accepté son organisation.

Nous pouvons remercier par anticipation Henri LALOUETTE et son équipe pour leur accueil et nous savons qu'ils feront tout pour que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Tout d'abord, permettez-moi d'avoir une pensée pour les collègues et camarades qui nous ont quittés et c'est tout naturellement que je vous propose d'avoir **une pensée pour notre camarade Maurice DARRIGADE** qui, à plus de 85 ans, continuait à nous donner un coup de main pour les collègues qui arrivaient à la retraite. Aussi je vous propose une minute de silence à sa mémoire.

Merci.

Le Snetaa ouvre son CNE après **une année intense et difficile qui a encore mobilisée tous les niveaux de l'organisation ainsi que tous ses militants**, c'est-à-dire vous. Vous avez répondu présent, soyez en remerciés. En effet, nous avons mené de front la rénovation de la voie professionnelle engagée et les élections professionnelles et, si cela ne suffisait pas, nous avons aussi dû compter avec l'actualité car ce gouvernement, le ministère de l'Education Nationale en particulier, a multiplié les effets d'annonce et les réformes en obligeant les syndicats à réagir ou à ne pas réagir pour déstabiliser et avancer. Cette politique est menée en prenant en compte l'opinion ou les parents pour affaiblir la réaction des syndicats.

Je vais revenir sur ces différents points comme les élections ou la rénovation mais il faut savoir que par rapport à l'an dernier avec l'application de cette politique, la situation de la fonction publique et des fonctionnaires ne s'est pas arrangée. Effectivement, les fonctionnaires sont toujours la cible idéologique de ce gouvernement qui veut

en réduire leur nombre sans pour autant toujours s'interroger sur les besoins. C'est ainsi que l'Education Nationale est maintenant touchée de plein fouet par des suppressions de postes brutales, par le non renouvellement du départ d'un fonctionnaire sur deux et par une absence de recrutements dans de nombreuses disciplines professionnelles qui semble totalement orchestrée.

Nous devons nous mobiliser **pour stopper la " casse " de l'emploi public** et tenter d'obtenir dans un premier temps un moratoire.

La crise économique mondiale n'épargne pas la France avec son accélération de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et son entrée en récession. Les fonctionnaires ne doivent pas en être les victimes expiatoires. Au contraire, cela peut paraître paradoxal, mais c'est le moment d'augmenter leur salaire car ils peuvent être un point d'ancrage de la relance s'ils consomment. Notre gouvernement sait trouver de l'argent pour d'autres et faire exploser les déficits pour soutenir l'activité économique, il est temps qu'il comprenne que la fonction publique et les fonctionnaires sont une chance et un avantage pour notre pays. Cette crise semble au moins démontrer qu'il faut arrêter le toujours moins d'Etat.

Pour autant, comme les besoins sont toujours les mêmes, il y a **un recours massif à l'utilisation des heures supplémentaires**. Ce ne sont pas des emplois budgétaires mais des crédits volatils d'une année sur l'autre. Ainsi des postes peuvent être supprimés et des collègues se retrouvent affectés sur des BMP dans leur établissement ou cela permet le recours aux collègues précaires ou contractuels dans le moins pire des cas. Les heures supplémentaires sont devenues un mode d'ajustement donc de gestion des moyens. Nous avons dénoncé leur utilisation et le piège pour les collègues. Les heures supplémentaires déstabilisent tout notre système car :

- elles visent à prouver que si l'on veut gagner plus, il faut travailler plus. Ce n'est pas acceptable car cela signifie que notre statut (18h hebdomadaire et 1h sup maxi impossible) est contourné et que la démonstration est faite que nous pouvons dépasser le maxima de service : c'est un grave danger dans cette ambiance de déréglementation, - elles contribuent à notre paupérisation et au refus du gouvernement d'augmenter nos salaires. C'est ainsi condamner les fonctionnaires à ne plus avoir de revendications salariales à la hausse et leur faire oublier la perte de leur pouvoir d'achat de ces dernières années. C'est pourquoi le gouvernement peut oser proposer 0,8 % d'augmentation pour l'an prochain, - elles démontrent que l'objectif affiché est de ne plus augmenter l'ensemble des fonctionnaires, donc de maintenir le point d'indice, mais de sélectionner qui sera augmenté avec l'instauration de la performance, donc d'objectifs à atteindre ; c'est-à-dire de créer une rémunération en partie au mérite soumise à la détermination du " chef ", - elles divisent les personnels car nombreux sont les collègues qui en prennent justement parce que c'est seulement avec celles-ci que l'on atteint le salaire qui devrait être le nôtre. Cela correspond ainsi à la casse des emplois mais les collègues n'en perçoivent plus forcément le lien car ils pensent seulement à leur propre situation : c'est la solidarité et le collectif qui sont mis à mal, c'est-à-dire l'action des syndicats avec l'accentuation de cet individualisme.

Le combat contre les heures supplémentaires et surtout la logique de gestion des moyens qui y est associée doit être une préoccupation majeure du Snetaa. Nous devons continuer à expliquer leur nocivité mais aussi nous engager dans des actions plus efficaces. C'est toutefois un sujet difficile et j'attends de nos débats de nouvelles propositions pour de nouvelles modalités d'action même si c'est un sujet que nous ne pourrons pas régler seuls.

**Le Snetaa a toujours combattu et continuera à combattre toutes les agressions contre la fonction publique et d'une manière générale contre le service public.** C'est pourquoi il continue à lutter pour refuser la logique du corps unique qui nivellerait la spécificité des PLP et à terme la voie professionnelle.

Ces agressions contre le service public sont celles qui sont matérialisées par la volonté de « détricoter » les acquis sociaux des personnels mais au-delà par une volonté affichée de changer notre modèle et d'aller vers moins d'Etat, vers moins de service public. C'est bien la mise à mal de toutes les solidarités, de tout ce qui fait un collectif. Ainsi, prime aujourd'hui la vision que les intérêts de l'individu doivent être satisfaits car ils sont la priorité. C'est pour cela que les cadres collectifs sont autant malmenés. De là, se décline tout ce que nous avons depuis longtemps évoqué, notamment avec la mise en œuvre de la performance, de la logique d'objectifs qui sous-tend évaluation donc définition des critères. Cette mise en œuvre passe par l'investissement du personnel qui doit être mesuré, non plus à l'aune de leur manière de servir, mais de leur mérite. Le Snetaa refuse ce changement de modèle car il ne correspond pas à notre vision de l'école qui n'est pas une marchandise et qui n'est pas à traiter avec une logique comptable par une recherche de rentabilité ni pour les personnels qui ne sont pas des individus livrés à l'administration, sans capacité à se rassembler pour se défendre.

C'est bien là tous les enjeux qui sont en train de se jouer et qui visent au passage à mettre à mal le paritarisme, comme nous avons pu le vivre encore cette année, notamment avec la communication aux collègues qui mutaient, de leur projet d'affectation par le ministère, avant la tenue des instances paritaires lors du mouvement inter et qui se poursuivra avec l'intra qui arrive dans les académies. Le Snetaa a largement réagi à cette attaque du paritarisme, il s'est aussi associé à une intersyndicale mais il a du mal à comprendre pourquoi de nombreuses organisations ont été si timides ou plutôt il comprend trop bien que c'est une volonté implicite de mettre en œuvre une nouvelle représentativité.

**Le Snetaa est debout** et il continue à affirmer au-delà de ses valeurs huma-

nistes la nécessaire reconstruction de solidarité, de collectif.

C'est bien pour cela que depuis des mois nous avons souhaité rassembler et être unis. Nous pouvons être fiers d'être PLP, fiers d'être Snetaa et pourtant ce n'est pas tous les jours simple face à l'adversité et aux limites du potentiel de notre organisation.

Le Snetaa s'est donc inscrit dans toutes les luttes qui visaient à s'opposer à la destruction de l'emploi public. C'est pourquoi il n'a pas hésité, à travers EIL, à s'engager fermement aux côtés d'autres fédérations de fonctionnaires dans l'action dont la dernière était celle de ce 1<sup>er</sup> mai unitaire. Pour autant, nous ne pouvons nous contenter de cet état de fait car il nous apparaît que ce n'est pas suffisant. Toutefois, par son implication, le Snetaa réaffirme la spécificité de la voie professionnelle. Il faut résister mais ce n'est pas suffisant ; il faut agir et proposer pour avancer et sauvegarder tout ce que nous pouvons. C'est ce que nous avons fait avec la rénovation de la voie professionnelle qui nous a permis à la fois de sauver la voie professionnelle et de maintenir la spécificité du corps des PLP, mais aussi de limiter les suppressions de postes.

**Le Snetaa est donc toujours debout** et il continue à vouloir se renforcer.

C'est pourquoi nos efforts sont à poursuivre à l'interne pour accentuer la prise en compte de **ce qui doit toujours être au centre de nos préoccupations, à savoir nos adhérents.** C'est pourquoi nous continuons à développer notre outil informatique. Snetaa est maintenant totalement opérationnel et nous avons pu vérifier lors d'une journée d'information-formation avec les responsables académiques que cet outil était utile au service de tous puisque les S1 peuvent y avoir accès.

Le début de l'année scolaire a aussi coïncidé avec la mise en œuvre de notre nouveau site internet qui doit être encore plus réactif et qui permet aujourd'hui aux collègues de consulter leur mutation, de plus la rubrique « adhérent » sera ouverte à la rentrée prochaine afin que ces derniers et les militants puissent trouver des informations plus confidentielles, plus ciblées.

Nous avons poursuivi la formation syndicale de différents niveaux. Cela reste et demeure un objectif prioritaire. Nous devons réellement investir

dans la formation des militants. Le National poursuivra donc cette tâche mais il demande maintenant aux académies de pouvoir effectuer une formation syndicale de base et de proximité pour les collègues. C'est aussi une manière de recréer de la syndicalisation et du lien syndical.

Ce lien passe par la mise en œuvre de **l'objectif prioritaire que l'organisation s'est fixé de recréer un maillage très étroit de S1.** C'est cet objectif que je vous demande de poursuivre afin qu'aucun établissement ne soit sans un responsable Snetaa. C'est vraiment l'enjeu prépondérant compte tenu de l'importance aujourd'hui de ce qui se passe dans les établissements. Ce qui fait la force du Snetaa, c'est bien d'être une organisation d'adhérents et ainsi d'être une organisation qui, à tous les niveaux, reçoit les informations puisque celles-ci peuvent être remontées. C'est bien le travail qui est fait au quotidien par les équipes et notamment par les équipes académiques. Chacun doit mesurer que c'est à partir de l'établissement donc du S1, donc de la section locale, que l'on doit agir.

Pour autant, cette action doit être globale, c'est pour cela que les informations doivent aussi remonter aux académies et des académies au National. Ainsi, la communication interne fonctionne plutôt bien même si on peut encore l'améliorer. Nous avons, selon les besoins, organisé de nombreuses enquêtes, S3, S1 ou adhérents. Les remontées sont cependant variables. A la rentrée prochaine nous enverrons l'EP c'est à dire la S1 uniquement par internet pour accélérer la pratique de notre partie confidentielle adhérent mais aussi parce que les frais d'envoi postaux vont exploser.

Nous avons là du pain sur la planche mais c'est en allant à nouveau dans les établissements, vers les collègues, que nous pourrions continuer à être le premier syndicat de l'enseignement professionnel, que nous pourrions développer la syndicalisation.

En effet, compte tenu de la diminution du nombre de stagiaires, nous devons reconquérir les établissements. C'est pourquoi je rappelle aussi l'importance des élections aux C.A.

Cette année n'a pas été particulièrement calme. Nous nous y attendions. Nous n'avons pas été déçus. Nous avons eu à traiter la rénovation professionnelle dans laquelle nous nous

étions engagés mais aussi les élections professionnelles. Ces élections étaient totalement fondamentales pour le Snetaa puisque c'est sa survie tout simplement qui était en jeu. Nous savions par ailleurs qu'à l'issue de ces élections professionnelles, il y aurait une nouvelle phase de recomposition syndicale. Celle-ci étant accélérée par le nouveau projet de représentativité syndicale du gouvernement qui a été accepté par de nombreuses organisations.

**Les élections professionnelles étaient à nouveau l'enjeu déterminant pour la survie du Snetaa**, ce n'était pas que des mots ou une dramatisation excessive.

Nous nous étions fixés des objectifs ambitieux notamment avec la perspective de récupérer le 5<sup>ème</sup> siège à la CAPN. C'était certes pour l'émulation car nous savions que ce serait très difficile.

Alors il faut bien le dire franchement, le Snetaa n'a pas gagné ces élections. Pour autant, cela peut paraître paradoxal, il ne les a pas perdues non plus. Depuis des mois, nous avons essayé de préparer cette échéance en nous en donnant les moyens. Nous y avons consacré de nombreux moyens, notamment financiers, qui aujourd'hui ont d'ailleurs réduit notre marge financière. Nous avons essayé de faire une campagne dynamique et active car nous savions que de nombreux collègues étaient partis à la retraite et que ces départs de la génération 48 correspondaient aussi à beaucoup d'adhérents Snetaa. L'interrogation était donc de savoir si les collègues se mobiliseraient pour aller voter. Cette première donne est remplie puisque environ 6 % des collègues ont voté en plus par rapport à il y a 3 ans. Cela peut donc être considéré comme un attachement des enseignants PLP pour le paritarisme et confirmé la légitimité des syndicats. Pour autant, le corps électoral, c'est-à-dire le nombre total de PLP s'est réduit. Enfin, nous connaissions la situation hétérogène des académies, notamment celles qui avaient connu des difficultés il y a 3 ans. Nous avons aussi le handicap de l'académie de Nantes qui a vécu il y a un an et demi une scission et je tiens ici à remercier et à souligner le très bon travail fait par la nouvelle équipe autour du responsable académique, Jean-Marc Mistycki.

Enfin, c'est dans le corps des PLP qu'il y avait comme d'habitude le plus grand nombre de listes. Ceci conduit bien sûr à l'éparpillement.

Les résultats sont, comme je vous l'ai souligné, un peu décevants pour l'organisation car nous avons diminué un petit peu notre score en pourcentage. Toutefois, **nous conservons nos 4 sièges à la CAPN et nous restons la seule organisation du secteur à avoir des Commissaires Paritaires dans toutes les académies ou Territoires.**

Ce résultat se comprend par nos propres faiblesses qui s'expliquent par les pertes qu'ont connues certaines académies à nouveau. C'est donc ensemble que nous avons réfléchi à la redynamisation de l'organisation notamment lors d'une réunion des S3 en janvier dernier. Celle-ci passe en outre, comme je vous l'ai déjà souligné, par les S1.

Ces résultats, que l'on nous annonçait encore plus apocalyptiques, montrent aussi que les collègues ont finalement peu bouleversé le paysage syndical du secteur. Il y a en effet une grande stabilité comme il faut remarquer que dans d'autres secteurs les syndicats majoritaires comme le SNES ont diminué. Ainsi, ceux qui prévoient la mort du Snetaa et ils étaient nombreux à le penser à l'extérieur, en sont pour leurs frais.

Il faut aussi remarquer que ceux qui pensaient que la rénovation de la voie professionnelle engagée par le Snetaa nous coûterait ces élections, en sont aussi pour leurs frais. Nous remarquons donc que cette stabilité du corps électoral permet au Snetaa de sortir de ces élections toujours syndicalement majoritaire, toujours premier syndicat de la voie professionnelle et avec une confiance renouvelée pour notre organisation.

Ces élections ont donc conforté la place du Snetaa dans l'environnement syndical. Ainsi, le Snetaa a pu obtenir **un siège au CTPM et un siège au Comité de réforme ministériel, sièges qu'il n'avait plus depuis 6 ans !** Cela contribue à renforcer la crédibilité de notre organisation. Cela lui permet d'obtenir de nouvelles informations. Cela permet au Snetaa de pouvoir tout mettre en œuvre pour une meilleure défense de ses adhérents, des personnels de la voie professionnelle.

Les moyens avaient été donnés aux

académies pour qu'elles puissent aussi faire une campagne de terrain. Ainsi chaque académie avait la possibilité de faire financer son projet électoral. Toutes celles qui ont présenté des projets ont été positivement financées. Ces élections professionnelles débouchent donc sur la situation que nous connaissons bien avec 4 commissaires paritaires nationaux pour le Snetaa, c'est-à-dire 12 collègues qui se dévouent pour le mouvement et ils ont prouvé encore une fois leur efficacité en intervenant pour faire modifier de nombreuses affectations.

A ce niveau là le Snetaa poursuit son travail efficace au service de ses adhérents, des personnels.

Les résultats sont là et c'est avec cette réalité que nous devons faire. Cela doit tout simplement nous obliger collectivement à les assumer, à les dépasser et à retrouver encore nos manches pour que chaque académie se renforce. Sachez que la volonté du National est intacte et qu'il poursuivra tous ses efforts pour renforcer le Snetaa car c'est encore plus important pour affronter les situations à venir.

Il nous appartient de construire ensemble une organisation plus forte qui nous ouvre un avenir. C'est pourquoi nous devons être encore plus unis que d'habitude et nous devons débattre dans la sérénité que nous avons retrouvée pour que nous puissions exercer nos choix majoritairement mais avec le même respect pour tous.

**Ensemble, rassemblés et unis nous pouvons préparer l'avenir** et notamment les prochaines échéances électorales surtout si le gouvernement en change les règles, c'est dès maintenant que nous devons nous y atteler.

Ces élections sont terminées, nous en tirons les conséquences mais sans regarder en arrière nous préparons d'ores et déjà les prochaines. C'est cela qui fait du Snetaa le syndicat de proximité et du quotidien.

**Le Snetaa a toujours assumé ses choix, guidés par ses valeurs et ses mandats. Il en est de même encore avec son engagement dans la rénovation de la voie professionnelle.**

C'était une décision difficile et pourtant cruciale, aussi le débat a eu pleinement lieu en Bureau National qui a tranché.

Nous devons répéter que nous n'accompagnons pas le projet de réforme d'un ministre mais qu'**en toute indé-**

**pendance syndicale le Snetaa** a mis toutes ses forces pour faire évoluer ce projet et assurer le maintien, voire le développement de l'enseignement professionnel par la reconnaissance de sa spécificité. En effet, nous sommes bien loin de la réforme comptable envisagée avec le bac pro en 3 ans, la fin pure et simple du BEP et un cortège de suppression de postes.

La rénovation de la voie professionnelle est **une nouvelle réforme fondatrice de l'enseignement professionnel** à l'aune de ce qu'a été la création du bac pro. Le bac pro créé en 1985 l'a été à moyens constants et n'a vu le jour que parce que 350 000 places de CAP ont été, à l'époque, supprimées.

Nous nous sommes battus pour **réimplanter des places de CAP** car nous nous apercevons qu'il y a de gros besoins pour des élèves et aussi parce que le CAP demeure un diplôme de niveau V parfaitement reconnu, qui joue son rôle d'insertion professionnelle dans de nombreux métiers. Il est indispensable pour les jeunes en difficultés. Il est le lien direct avec les élèves de SEGPA pour lesquels ce doit être la formation diplômante. Nous devons d'ailleurs voir comment nous pouvons commencer cette qualification dès la SEGPA ce qui serait le moyen d'en sauvegarder l'aspect professionnel. Enfin, les grilles horaires en CAP sont largement favorables pour les enseignants.

Le combat pour la réimplantation de CAP n'est pas toujours simple et rencontre de nombreux obstacles, aussi nous devons l'imposer car c'est vraiment un besoin pour de nombreux jeunes, pour nos établissements. Ces recreations ne doivent pas se faire sous le couvert de l'apprentissage. Là, c'est bien souvent la responsabilité de la Région, nous devons continuer à la rencontrer et lui expliquer la nocivité de l'apprentissage pour l'avenir des jeunes et pour nos structures. C'est d'autant plus le moment que face à la crise, le Président de la République a annoncé une nouvelle relance de l'alternance et de l'apprentissage, comme si cette recette, tant de fois utilisée, allait tout régler alors que nous savons qu'il n'en est rien car cette solution n'a jamais vraiment marché.

Ainsi, nous avons voulu la mise en œuvre d'**un parcours de formation pour les jeunes en lycée professionnel qui aille du CAP au BTS.**

En effet, **nous avons voulu "récupérer" le BTS.** Nous l'avons toujours considéré comme un diplôme professionnel et un débouché naturel pour nos élèves de Bac Pro, même si celui-ci reste à insertion immédiate. Le BTS est aujourd'hui pour nombre de nos élèves, de nos sections le niveau d'insertion de la profession, c'est par exemple le cas du tertiaire.

C'est aussi la mise en œuvre d'un vieux mandat du Snetaa que de pouvoir déboucher au niveau III. C'est aujourd'hui chose faite. C'est enfin aujourd'hui la véritable victoire des PLP qui conquièrent leur égale dignité d'enseignement avec les autres corps comparables. C'est un symbole fort : **les PLP pourront enseigner du CAP au BTS en lycée professionnel.** Il s'agit bien que ce soit fait par les PLP et dans nos lycées professionnels, c'est cela le sens du parcours de formation. C'est bien comme cela que nous agissons pour la reconnaissance et la mise en œuvre de la spécificité de notre modèle d'enseignement professionnel. C'est bien comme cela que nous assurons la spécificité du corps des PLP.

Dans les jours qui viennent, le ministre présentera le décret qui modifie notre statut. Soyons clairs, notre statut ne change en rien et il ne sera pas modifié, il est juste ajouté quelques mots : "et en enseignement supérieur" à notre mission d'enseignement. C'est ce cadre réglementaire nouveau qui permettra aux PLP d'enseigner pleinement en BTS, notamment en touchant « l'indemnité prévue » (1h = 1,15h rémunérée).

Notre volonté d'enseigner en BTS est aussi tout simplement guidée par le fait que nous estimons que les PLP sont non seulement qualifiés pour le faire mais qu'ils sont aussi les plus à même d'accueillir les élèves de Bac Pro en 1ère année de BTS. Nous connaissons leurs difficultés et nous saurons aménager cette année-là pour qu'ils réussissent.

Notre dernière audience avec **le ministre nous a permis d'avoir son assurance, qu'à la rentrée prochaine, nous aurions un BTS en LP au moins par académie.** Je peux vous dire que c'est un vrai combat pour le faire appliquer. Nous avons aujourd'hui beaucoup de monde contre nous. Ainsi les IGEN de STI se sont réveillés et nous pilonnent car ils ont compris que notre parcours de for-

mation du CAP au BTS allait achever de déstabiliser la voie technologique et que la voie professionnelle, sur la durée, risquait d'en aspirer une grande partie. Notre objectif n'est pas de supprimer la voie technologique mais de reconsidérer les finalités par rapport à l'insertion professionnelle qui est immédiate pour chacun de nos diplômés, ainsi un jeune en STI s'oriente vers un DUT et pas forcément vers un BTS.

Tout le système éducatif et ses nombreux responsables, notamment les Secrétaires Généraux d'académies, freinent aussi cette rénovation.

Le BTS n'est pas non plus une fin en soi, c'est un diplôme en 2 ans alors que l'harmonisation européenne avec la mise en œuvre du système LMD et ses équivalences de crédit formation, ne reconnaît que le diplôme en 3 ans. C'est donc vers la licence professionnelle que nous devons regarder. Cette mise en œuvre structurelle peut être une chance extraordinaire pour nombre de nos DOM ou TOM, qui ont une forte demande d'enseignement professionnel, mais qui compte tenu de leur éloignement, de leur insularité, des coûts, ne peuvent pas développer leurs universités.

C'est aussi créer des synergies avec l'université, notamment les IUT, car nous en aurons besoin dans le cadre de la formation à venir des PLP des disciplines professionnelles.

**Le cœur du dispositif demeure encore le Bac Pro.** Il sera préparé dans le cadre d'un parcours en 3 ans mais qui peut se faire en 4 ans. C'est aussi le sens de cette rénovation que d'individualiser les parcours des jeunes et de prévoir des passerelles vers la voie professionnelle mais aussi de ceux qui en terminale CAP pourront intégrer la 1ère Bac Pro.

Le nombre de Bac Pro n'a pas changé, les référentiels non plus. Alors il n'y a pas d'atteinte à la qualité de cette formation. C'est la nouvelle seconde professionnelle qui est à construire même si elle est professionnelle dès le départ et ne donnera pas lieu à une orientation à sa fin. Les jeunes iront dès la troisième vers une seconde d'un champ professionnel ou d'une spécialité qui sous-tend un ou plusieurs Bac Pro derrière.

Enfin, **le diplôme du BEP est bien conservé** et sera passé en 1ère. Certes, il n'y a plus de préparation avec une formation particulière mais il est

maintenant un diplôme intermédiaire obligatoire dans le cursus qui permet à chaque jeune d'obtenir un niveau V et de ne pas quitter l'École sans rien. Son obtention n'est pas nécessaire pour le passage en terminale. Il sera obtenu par 5 unités dont une sera passée en épreuve ponctuelle. Là encore nous avons dû combattre fermement pour éviter le tout CCF.

Tous ces éléments vous sont connus et l'année écoulée a été celle de **la lutte pour les moyens, c'est-à-dire la mise en œuvre de nouvelles grilles horaires**. Cela a fait l'objet de nombreux débats lors des groupes de suivi nationaux. 2 grilles : services et production régissent maintenant les Bac Pro. Celles-ci n'ont été divulguées que le 18 décembre afin que les académies puissent préparer leur carte des formations. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons imposé des groupes de suivi académiques. Il faut reconnaître que l'application a été très variable selon les lieux mais nous avons persisté et de nombreuses situations se sont débloquées mais quelques académies ont connu de vrais blocages : Lille, Strasbourg, Toulouse. Les textes réglementaires sont seulement sortis en février, même si cela a fait, de manière inhabituelle et donc remarquable, l'objet d'un BO spécial de 272 pages.

L'objectif du Snetaa a bien été de sauver tout ce que nous pouvions. Nous avons dû prendre en compte la taille moyenne d'un LP qui est de 300 élèves et le grand nombre d'établissements ruraux, comme le problème de saturation d'effectifs de certains en milieu urbain alors que nombre d'académies connaissent des problèmes démographiques avec des pertes d'effectifs. C'est pourquoi nous avons obtenu que 30 % en moyenne d'une classe d'âge continue à être orientée en enseignement professionnel. Ce simple postulat de départ signifie que si nous avons toujours ce même volume nous conservons le même besoin en structures ; elles sont donc au pire sauvegardées, surtout si le calcul de nos moyens est effectué sur l'ensemble de la mise en œuvre du parcours, c'est à dire du CAP, Bac Pro et BTS. C'est bien cela que nous devons réaliser!

Les moyens sont maintenant donnés aux établissements non pas par sections, mais selon une règle de 3 qui prend en compte le nombre d'élèves dans la section et pondérée par l'en-

semble de l'effectif de l'établissement. C'est une manière de protéger certaines de nos sections à effectifs faibles. Les moyens dépendent de l'horaire élève et d'un horaire complémentaire enseignant qui est dépendant de l'effectif.

**Les grilles prévoient donc un horaire élèves de 33,5 h et 34,5 h.**

C'est effectivement énorme quand on sait que la moyenne passée était de 32 h mais c'était le seul moyen pour compenser en partie la perte d'une année de formation et assurer nos postes. De plus, nous savons bien que nos élèves ne travaillent pas chez eux.

**L'horaire complémentaire professeur** est déterminant car il permet le fonctionnement en dédoublement et en groupes allégés. Ainsi nous avons essayé de défendre les conditions de travail de l'enseignement général.

Dès le mois de décembre, le National a commencé à communiquer à ses différents responsables comme il l'a toujours fait. D'abord les S3 qui ont reçu de nombreuses notes puis nous avons élaboré un diaporama d'explication de la rénovation et de la pratique des grilles en direction des S1. En même temps nous mettions en ligne sur le site ces éléments et avons ouvert une rubrique questions-réponses qui permet à chacun de comprendre, de s'informer pour agir dans son établissement. Les militants du siège n'ont pas cessé de répondre à toutes les sollicitations. C'est aussi cela notre volonté de communiquer et d'être disponibles. Enfin un AP spécial a été diffusé à tous les adhérents en mars. C'est bien notre choix responsable de dire toutes les vérités.

La réalité est bien que c'est difficile et que ces difficultés ont surtout surgi au moment de la répartition des moyens dans les académies, puis au niveau des établissements. Dans de nombreux cas les moyens dévolus par les nouvelles grilles n'étaient pas octroyés. La focalisation a surtout eu lieu sur les 2,5 h d'accompagnement personnalisé prévues pour chaque division et par semaine et elles interviennent pour les élèves en fonction de leurs besoins. C'est ce qui est réglementairement mis en application par l'article 4 de l'arrêté. C'est un aspect fondamental de la construction du parcours de chaque jeune pour qu'il puisse réussir et accéder aux poursuites d'études, après le CAP, après le Bac Pro. Le National, les responsables acadé-

miques ont dû intervenir pour que cela soit bien respecté. Cet accompagnement personnalisé constitue bien un horaire qui fait partie des moyens, de la dotation des établissements. Alors, s'il reste encore quelques problèmes comme à Toulouse et en Guadeloupe par exemple ; dans la grande majorité des cas l'application se fait conformément aux grilles. Nous ne laissons pas faire puisque la semaine dernière nous sommes encore intervenus au cabinet du MEN pour ces 2 académies et nous continuerons avec la même détermination et la même fermeté tant que les nouveaux cadres ne seront pas respectés partout !

Nous nous attendions à des résistances car **les académies reçoivent leur dotation globalement** pour tout le second degré. Ainsi très souvent ils n'ont pas été donnés entièrement à notre secteur mais comme d'habitude les vases communicants vers les collèges et lycées ont fonctionné. **Nous n'avons pas demandé les moyens des autres mais nos moyens, tous les moyens qui doivent nous revenir en fonction de ces nouvelles grilles.** Prenons ainsi l'exemple de l'académie de Poitiers qui nous accueille. Le Secrétaire Général n'assurait-il pas qu'il n'avait pas assez de moyens et que nous devions agir pour que Paris lui en donne plus. Après intervention et comme par hasard, plus de 800 h ont été « trouvées » pour abonder la dotation académique sans que Paris ne lui octroie de rallonge.

C'est comme toujours notre ténacité qui paye : rien ne nous est donné, nous devons le prendre. C'est pour cela qu'il nous faut des cadres.

**Les grilles horaires s'appliquent pour tous à la rentrée et les programmes selon l'avancée de la réforme.** Effectivement, les programmes en enseignement général ont été modifiés pour avoir une cohérence sur le cycle. Ils sont certes ambitieux mais arrêtons d'abaisser notre niveau d'exigence.

Pour mettre en œuvre cette rénovation, les enseignants ont besoin d'information, de formation. Il est largement temps que notre administration organise un plan de formation spécifique pour nous. Les IEN doivent s'impliquer et ne pas dire tout et n'importe quoi. Il faut qu'il y ait une cohérence nationale. C'est bien ce qui fait que nos diplômés sont nationaux. Ce

nouveau parcours doit offrir aux jeunes le maintien du choix de leur orientation, de la préparation de leur formation dans un établissement de proximité et surtout la sortie avec un diplôme de niveau V, IV, ou maintenant III qui leur donne une insertion professionnelle, à l'entreprise de les adapter à un poste de travail.

Nous ne sommes qu'à la phase 1 de la rénovation, il reste beaucoup à faire et à tenir bon pour qu'elle se réalise selon nos souhaits.

Il en va de même pour **les mesures catégorielles que le Snetaa a obtenues pour les PLP**. Elles se mettent bien en œuvre. Le BO a publié le montant modifié de l'indemnité de professeur principal qui a bien été aligné vers le haut à plus de 1 300 euros pour chacune des années. L'enseignement en BTS sera bien octroyé aux PLP. Nous sommes en train de finir de négocier l'indemnité pour le CCF que nous souhaitons de manière forfaitaire pour éviter tout contrôle excessif. Un groupe de travail sera mis en place mi-mai pour l'indemnité d'enseignement en terminale Bac Pro comme pour la création d'une classe exceptionnelle.

Alors mes camarades, mes chers collègues, oui ce n'est pas facile sur le terrain mais vous savez que vous pouvez compter sur toute l'aide du National mais surtout vous devez savoir et dire à tous : **quel syndicat a obtenu quelque chose** pour ses mandants et cela sans co-gestion ou compromission car le Snetaa n'a rien abandonné de ses valeurs, de ses mandats, de ses engagements ! Quel autre ? AUCUN ! Oui, nous pouvons proclamer, **car le doute n'est plus permis, « fier d'être PLP, fier d'être Snetaa »**. C'est le seul Snetaa qui l'a permis, c'est à dire c'est vous, c'est votre travail, c'est votre engagement déterminé !

La rénovation poursuit son chemin et nous avons vu que son application dans les établissements devait rester l'objet de toute notre attention et qu'elle suffit largement à nous occuper. Pourtant, l'actualité met en avant un autre problème lié à la **volonté du gouvernement de modifier les règles de représentativité des organisations syndicales mais aussi de leurs moyens d'action, c'est à dire leur financement**.

Tout commence par la **loi du 20 août 2008** qui modifie les règles de représentativité et de financement des syn-

dicats dans les entreprises. Ainsi tous les syndicats constitués depuis 2 ans avant des élections peuvent s'y présenter. Avancée démocratique certes mais au passage cela fait tomber l'irréfragabilité de représentativité des 5 confédérations : CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC. Pour autant une organisation doit dépasser **10 % des voix à tous les niveaux pour être jugée représentative et 30 % pour signer un accord** avec l'employeur. Est-ce toujours aussi démocratique que de provoquer cette sélection-élimination ? De plus, une organisation jugée non représentative perd ses moyens financiers et humains de délégation.

Les élections prud'homales ont eu lieu en décembre 2008. Seuls environ 25 % des salariés ont voté. C'est un recul énorme par rapport à il y a 3 ans où le nombre d'électeurs était de 33 %. Moins de votants, moins de syndiqués, environ 8 % dans le privé. Ainsi, la victoire de la CGT à ce scrutin est à relativiser car si elle augmente un peu en pourcentage, elle perd des centaines de milliers de voix. Il est vrai que toutes les autres organisations en perdent aussi. Cela semble conforter les zéloteurs du regroupement syndical et du changement de mode de représentativité. Ce n'est pas pour rien si cette nouvelle donne sur la représentativité a été approuvée par la CGT, la CFDT mais aussi par SUD.

Des élections ont déjà modifié le paysage syndical dans certaines entreprises.

La **Fonction Publique est maintenant concernée car il est prévu la transposition**. Celle-ci s'orchestre à travers le "relevé de conclusions" du 2 juin 2008, dénommé "accord de Bercy", signé par le gouvernement et certaines organisations dont la CGT, la CFDT, la FSU, SUD, l'UNSA. C'est le ministère des Finances et son Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique qui mènent ce dossier. Le gouvernement a présenté en Conseil des Ministres la semaine dernière ce projet de transposition afin que le Parlement puisse se prononcer au mois de juin prochain. La loi pourrait être promulguée pendant l'été.

La représentativité serait mesurée au niveau local et au niveau national. Pour l'Education Nationale, le niveau local pourrait être le niveau de l'académie et/ou du département.

Toutefois, la nouveauté serait **l'instauration d'élections pour des Comités**

**Techniques** qui ne seraient plus paritaires. Les élections aux Commissions Administratives Paritaires perduraient mais leur rôle serait totalement minoré. Ainsi, dans le futur dispositif, ce seraient les **fédérations qui présenteraient des candidats** aux différents niveaux des CT et les syndicats qui acteraient pour les CAP.

Une fédération ne serait représentative que si son pourcentage de voix lui permet d'obtenir au moins un représentant au CT du niveau considéré. Le nombre de sièges ne pourra pas être supérieur à 15 au plan ministériel et à 10 pour les CT inférieurs. Cette organisation vaudra pour chaque ministère mais en plus la représentativité sera aussi calculée au niveau de chacune des 3 fonctions publiques. Pour celle de l'Etat ce sera l'addition des résultats des CT des différents ministères qui répartira les sièges au Conseil Supérieur de la FP. Il sera aussi créé une structure qui coiffera les 3 FP.

Seules les organisations ayant des représentants dans les CT pourront participer aux négociations intervenant à ce niveau et les dossiers abordés en importance seront au niveau supérieur. De plus, seuls les accords signés par les organisations représentant la majorité des personnels seront validés et appliqués.

Dans ce nouveau dispositif, les moyens financiers et les décharges ne pourraient être attribués qu'aux organisations présentes dans les CT, c'est-à-dire aux fédérations.

Le gouvernement prévoit que toutes les élections aux CT locaux et nationaux, aux 3 FP auraient lieu le même jour. Ces élections auraient une nouvelle périodicité : tous les 4 ans dont les 1<sup>ères</sup> avant 2013... voire 2011.

Actuellement, au niveau du ministère de l'Education Nationale seules 2 fédérations, la FSU et l'UNSA passent la barre des 10 % et seraient considérées comme représentatives.

Ce n'est pas étonnant si des rapprochements d'organisations ont lieu. Le SNES qui vient d'achever son congrès national l'a fait sur une motion demandant à la FSU de se rapprocher de la CGT. Le SGEN-CFDT a invité toutes les organisations réformistes à se rapprocher de lui.

Cette nouvelle donne pour le calcul de la représentativité concerne donc le Snetaa. Il s'agit bien avec ces nouvelles règles de **s'interroger sur les moyens d'assurer sa survie**. Ainsi

l'actualité nous presse mais nous devons aussi prendre le temps d'en débattre. C'est pourquoi depuis le mois de décembre le débat a lieu au Bureau National. De la même manière ce débat a bien été ouvert lors de notre CNE de l'an dernier puisque nous avons voté une motion, à l'unanimité, sur notre vision du fédéralisme qui passe par le maintien de nos valeurs. C'est bien le débat que nous devons mener et qui pose en résultante **la question d'EIL**, de son éventuel développement pour qu'elle soit une fédération représentative.

Pour autant le débat entraîne un cadre qui fixe **des limites ou des conditions pour que le Snetaa perde comme organisation**. Pour cela il faut :

- **conserver l'indépendance** de l'organisation, ce sont nos fondamentaux qui s'expriment dans nos valeurs notamment la laïcité
- **sauvegarder notre souveraineté**, c'est le syndicat qui décide de ses mandats et qui conserve des moyens financiers et de décharges
- **maintenir l'unité** de notre organisation en décidant de notre avenir ensemble, unis et rassemblés

C'est donc une décision pragmatique ou la moins pire que nous prendrons pour que le Snetaa continue à exister car nous ne devons pas oublier que sans le Snetaa, il n'y aura plus d'enseignement professionnel, plus de corps des PLP, plus de spécificité. Ce ne sera peut-être pas le respect d'un choix qui convienne au cœur de chacun mais ce sera celui de la majorité qui conduira

à maintenir le Snetaa comme entité. Ce débat est maintenant largement ouvert à l'interne et il sera aussi à l'ordre du jour du Conseil National de mardi soir. En effet, celui-ci devra se prononcer, comme tous les ans et comme le veulent nos statuts, sur l'affiliation fédérale. Vous ne serez pas surpris si je vous propose de reconduire, en l'état, l'affiliation à EIL.

Enfin sachez que, si nous devons prendre une décision pour l'avenir, d'une autre affiliation du Snetaa, les adhérents seraient consultés comme toutes nos instances.

Sachez aussi que le Snetaa intéresse car il ne manque pas d'intérêts et d'atouts. Il a su reprendre sa place dans l'environnement syndical et ces nouvelles relations lui ont permis des contacts préliminaires tout au moins pour avoir plus d'informations sur les nouvelles règles contenues dans le projet de loi et connaître l'exacte réalité du dossier.

Vous voyez, **il reste beaucoup à faire**. D'autres dossiers sont aussi à aborder comme le problème des retraités, de nos collègues certifiés, des contractuels, des SEGPA avec la nouvelle circulaire et j'en oublie mais je sais que vos interventions et vos discussions lors de ce CNE nous permettront de ne rien laisser de côté.

De la même manière, la rénovation de la voie professionnelle commence juste à être mise en œuvre et doit conserver toute notre attention vigilante et il faudra expliquer que nous avons un autre choix et qu'elle ne permet pas de sauvegarder l'essentiel.

Mais nous avons aussi d'autres enjeux lourds à développer comme la mastérisation avec la formation des enseignants et les conditions de leur entrée dans le métier, ainsi que les problèmes d'harmonisation européenne avec notamment les ECVET.

La nouvelle représentativité doit aussi nous interroger sur sa mise en œuvre à l'échelon local surtout s'il s'agit du département.

Aussi la seule conclusion possible est bien de continuer à renforcer le Snetaa.

Il nous faut **un Snetaa fort et uni** pour faire front. Cela n'empêche en rien le débat à l'interne dans le respect de chacun et autour d'arguments afin qu'ensuite la règle majoritaire s'exerce mais acceptée par tous. Le Snetaa a besoin de chacun dans l'acceptation de ses différences.

Il nous faut un Snetaa ferme sur ses valeurs, déterminé sur ses engagements.

C'est seulement ensemble que nous continuerons à faire vivre notre Snetaa, à retisser les solidarités, à construire du collectif pour la défense de tous.

Je sais que je peux compter sur votre engagement, vous pouvez compter sur ma détermination.

Pour conclure vraiment, je citerai seulement ces paroles de Jean JAURES. " Aller à l'idéal et comprendre le réel " Merci pour votre attention et bon CNE à tous.



## MOTION LAICITE

**PRÉSIDENT :** Yves-Henri Saulnier

**RAPPORTEUR :** Richard Antoine

**Pour : 142 / Contre : 0  
Abstention : 3 / Refus de Vote : 0**

Le Conseil National Elargi du Snetaa-EIL réuni à Ronces les Bains du 4 au 7 mai 2009 constate que les attaques contre l'École Publique laïque se font de plus en plus fortes aussi bien frontalement qu'insidieusement.

Ces attaques s'appuient sur les discours successifs du Président de la République, qui, en rupture avec sa fonction de chef de l'Etat, orchestre le retour du religieux dans tout l'espace public :

- il dévalorise délibérément l'École Publique Laïque et ses maîtres en affirmant : « dans la transmission des valeurs l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie » instaurant ainsi une hiérarchie odieuse aux relents passésistes ;
- il prend le risque de relancer la guerre scolaire en incitant les écoles confessionnelles à s'implanter dans les banlieues : « Partout où vous agirez, dans les banlieues, dans les institutions, auprès des jeunes, dans le dialogue inter-religieux, dans les universités, je vous soutiendrai » ;
- il remet en cause les principes de laïcité en proposant une « laïcité positive », définie en réalité par Benoît XVI en 2005 et qui favorise le développement de l'enseignement catholique aux frais des contribuables.

Le Conseil National Elargi du Snetaa-EIL constate que les propos du Président de la République inspirent une politique gouvernementale qui s'attaque systématiquement à l'École Laïque, notamment :

- en supprimant des emplois de fonctionnaires par dizaines de milliers dans l'enseignement public et en réduisant les capacités d'accueil des établissements publics d'enseignement, imposant ainsi le départ d'élèves vers les établissements privés ;
- en finançant l'ouverture de classes relevant de l'enseignement catholique dans les banlieues, alors que dans les mêmes quartiers, les établissements publics en ZEP voient leur budget réduit ;
- en finançant la construction d'un lycée privé à Sartrouville pouvant accueillir 650 élèves, en contradiction avec les principes législatifs en vigueur en matière de financement d'établissements scolaires privés ;
- en créant une commission qui a pour but de revenir sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 ;
- en signant un protocole avec le Vatican pour légitimer des titres universitaires attribués par des établissements d'enseignement supérieur catholiques, concernant la reconnaissance des diplômes tant profanes que canoniques, décernés par les universités catholiques. Ce protocole abolit de fait le monopole de collation des grades par l'Etat institué par une loi de 1880, et contrevient à plusieurs dispositions du droit français.

Le Snetaa-EIL en demande l'annulation, tout comme il exige l'abrogation de son décret d'application n°2009-427 en date du 16 avril 2009.

Le Snetaa-EIL rappelle que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat a instauré depuis 1905 la paix civile, sociale, et citoyenne au sein de la République. Elle ne saurait souffrir, aujourd'hui comme hier, ni exception, ni aménagement. De même, la laïcité ne saurait être qualifiée en aucune sorte.

Pour le Snetaa-EIL la laïcité qui n'est ni un dogme ni un concept figé, correspond à la liberté absolue de conscience et permet aux hommes de vivre ensemble dans une même société, en respectant les choix et les convictions des autres. Le Snetaa-EIL rappelle que la laïcité, principe fondateur de la République, inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République, fait devoir à l'Etat de garantir à chaque citoyen sa liberté de conscience.

Le Snetaa-EIL rappelle que l'École Laïque et Républicaine doit être préservée de toute pénétration économique, confessionnelle, idéologique ou philosophique, même déguisée sous des dehors dits culturels : « ni patronage, ni patronat ». Elle doit former l'homme, le travailleur, le citoyen et permettre aux jeunes de tous milieux, de toutes origines, de se connaître, d'apprendre le respect de l'autre dans sa différence pour vivre ensemble et devenir des hommes maîtres de leur destin. Le Snetaa-EIL demande la fin des situations particulières qui s'appliquent en Alsace-Moselle, en Guyane, dans les Communautés d'Outre-mer (COM), et dans les Pays d'Outre-mer (POM). Aussi le Snetaa-EIL demande-t-il qu'une formation à la laïcité soit incluse à la formation des professeurs stagiaires.

Le Snetaa-EIL exige le maintien du caractère national des diplômes et réitère son attachement à la collation de grades et diplômes exclusivement par l'Education Nationale. Le Snetaa-EIL confirme ses mandats concernant les GRETA, réaffirme son opposition à l'alternance et à l'apprentissage et condamne le dualisme scolaire, même quand il s'organise sous couvert des services publics (UFA et CFA publics,...). Dans ce cadre, les finances des collectivités territoriales qui sont des finances publiques, ne doivent pas être utilisées pour financer l'apprentissage, ni pour en assurer la promotion. La relance de l'apprentissage est un leurre : elle n'a pour but que de réduire temporairement le nombre de chômeurs.

Le Snetaa-EIL réaffirme que seule l'École Publique laïque est l'école de la République. En conséquence, l'Etat doit faire face à sa mission dans le respect du principe républicain : « **À ÉCOLE PUBLIQUE, FONDS PUBLICS, À ÉCOLE PRIVÉE, FONDS PRIVÉS** ».

Le Snetaa-EIL condamne toutes les campagnes de dénigrement des personnels de l'École Publique Laïque, de leurs métiers, et demande que l'Etat s'implique de façon efficace dans la revalorisation de leurs conditions morales et matérielles.

Le Snetaa-EIL appelle les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, collèges et lycées, ainsi que tous les défenseurs de la laïcité à se mobiliser pour défendre cette valeur fondamentale de la République, seule garante de la paix citoyenne depuis plus d'un siècle.

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE

### RAPPORTEURE GÉNÉRALE :

Catherine LANG, Secrétaire Nationale

### Présidents et Rapporteurs :

Jean-Marc MISTICKY, Jean-Pierre SINARD, Jean-Marie TARTARE,  
Daniel THEVOT, Stanislas VALLEE, Patricia VIONNET

Pour les CONTRACTUELS : Marie-Jo HUGONNOT

Pour les CERTIFIÉS-AGREGÉS : Jean-Pierre GRAVILOVIC, Sébastien DECROIX

Pour l'ADAPTATION SCOLAIRE et le HANDICAP (ASH) : Gilles CHARLOT

Pour les CHEFS DE TRAVAUX : Danièle VIVIER, Françoise BUREAU

Pour les RETRAITES : Jacques CRETEL, Muriel WENDLING

Pour les DOM, COM, POM et CORSE : Gérard GRELLE, Laurent HISQUIN

## VOTÉE À L'UNANIMITÉ

### LA FONCTION PUBLIQUE

Les premières applications de la réforme de l'Etat dite « Révision Générale des Politiques Publiques » (RGPP) voulue par le Président de la République, dans le cadre du « Pacte Services Publics 2012 », notamment le projet de loi sur la mobilité, auront pour conséquence la casse de la Fonction Publique :

- suppression des statuts particuliers,
- salaire individualisé pour les agents,
- possibilité de mise en disponibilité d'office consécutive à une • suppression de postes pouvant déboucher sur le licenciement de fonctionnaires,
- autorisation de la généralisation du cumul d'emplois,
- recours à l'intérim et de fait privatisation progressive de la Fonction Publique,
- ...

Le CNE est fermement opposé à cette destruction de la Fonction Publique qui est aussi une destruction du service public.

**Le CNE du Snetaa-EIL s'oppose à ce que le service public soit transformé en service marchand.**

Le Snetaa-EIL constate que, sous le fallacieux prétexte de contraintes budgétaires européennes, cette réforme gouvernementale aboutit à moins d'Etat. Le gouvernement se soucie peu de la qualité du service public et des besoins réels des citoyens. Il ne s'agit pas, en réalité pour lui, de réduire de façon drastique les dépenses de l'Etat, mais de détruire la fonction publique telle qu'elle avait été mise en place au

sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Les principes de Fraternité et d'Egalité sont oubliés au profit de l'individualisme, de la concurrence et de la recherche d'un maximum de profits. Le Snetaa-EIL ne saurait cautionner le retour à une France des féodalités.

Le Snetaa-EIL déplore la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis des années. Il revendique une revalorisation indiciaire permettant de vivre dans la dignité et de retrouver la reconnaissance sociale.

### RENOVATION DU DIALOGUE SOCIAL ET REPRESENTATIVITE SYNDICALE : REMISE EN CAUSE DES ACQUIS SOCIAUX

**Le CNE du Snetaa-EIL dénonce la remise en cause du paritarisme (cellule mobilité, etc...) et l'atteinte à l'exercice du droit syndical, l'absence de transparence de gestion de la carrière des enseignants.**

Cette atteinte commence quelquefois au niveau des Etablissements, où les organisations syndicales sont méprisées et le rôle des Conseil d'Administration contesté.

**Sous prétexte de dialogue social, se mettent en place des mesures qui tendent à affaiblir le paritarisme, voire à le supprimer, donc à réduire toute expression syndicale indépendante au profit d'organisations « choisies » et « financées ».**

Enfin, dans l'actualité de la recomposition syndicale, la résolution « Promouvoir et agir pour redynamiser le syndicalisme » votée à Eymoutiers à l'unanimité le 27 mai 2008, prend ici toute sa place.

### L'ENSEIGNANT

#### 1. La carrière

##### Concours, formation

Le CNE dénonce la diminution du nombre de postes ouvert aux concours ainsi que le recours massif aux personnels précaires, ce dans un souci d'économie budgétaire. En outre, cela permet la flexibilisation des emplois sans possibilité d'accès à la fonction publique par la voie de concours, y compris adaptés.

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, le CNE du Snetaa-EIL demande l'ouverture exceptionnelle de concours, notamment pour le recrutement de PLP Lettres-Langues afin d'assurer l'enseignement de la LV2 prévue dans les nouvelles grilles du secteur des Services.

##### Quelle formation pour les enseignants ?

La formation en IUFM est déconnectée du métier d'enseignant et des élèves.

**Le CNE s'interroge sur le recrutement des enseignants au niveau du master et exige une réelle formation pratique, pédagogique de qualité dans l'intérêt des élèves.**

Le CNE dénonce l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, d'autant plus qu'elle se fait au détriment de leur formation.

Le CNE demande, pour les néo-titulaires, formation et accompagnement à l'entrée dans le métier par les pairs. Le CNE de 2008 s'était interrogé sur la mise en place du cahier des charges des IUFM qui sont désormais rattachés aux universités.

Or, à l'heure actuelle, moins de

10 % des Universités ont rendu leurs maquettes de masters.

Pour la rentrée 2009, les modalités actuelles des concours sont maintenues. Reste à éclaircir certains points :

- les modalités et conditions des stages,
- l'équilibre entre la formation au métier et la formation universitaire,
- l'articulation concours/master.

Pour le Snetaa-EIL, il convient de faire en sorte de ne pas déconnecter les PLP des autres corps comparables et de ne pas oublier les PLP des disciplines pour lesquelles le niveau Master n'existe pas. Le Snetaa-EIL n'acceptera pas non plus que les nouvelles modalités de concours divisent le corps des PLP.

#### Formation continue

A l'heure où le gouvernement veut élever le niveau de recrutement au niveau du Master, il est temps d'élargir et de proposer un plus grand nombre de congés formations.

### **LES CONTRACTUELS**

Le CNE rappelle que le cadre réglementaire des lois de 1984 et 2005 doit s'appliquer de façon égale dans chaque académie.

Le CNE rappelle que le CDI n'est pas une garantie en soi, et ne vaut pas titularisation !

Il ne souhaite pas voir s'installer un nouveau corps de précaires, et rappelle son attachement à la titularisation par concours.

Le CNE dénonce l'utilisation des non titulaires :

- Comme variable d'ajustement budgétaire
- comme élément participant à la fragilisation des structures.

**La rénovation de la voie professionnelle passe obligatoirement par une résorption de la précarité, et un traitement à égale dignité de ses personnels.**

Un grand nombre de titulaires va partir à la retraite, et de nombreux contractuels occupent des postes dans les disciplines correspondantes. Il est donc urgent de permettre à ces collègues d'accéder à la titularisation.

C'est pourquoi le CNE demande :

- une ouverture de places suffisantes aux concours prioritairement dans les disciplines où les non-titulaires sont les plus nombreux,
- la mise en place d'examens professionnels et/ou la reconnaissance de l'expérience professionnelle, en tant

qu'enseignant, dans le cadre de la VAE (conformément à la loi Fonction Publique de 2007) pour les personnels n'ayant pas les diplômes universitaires requis.

Le CNE rappelle par ailleurs, qu'il est indispensable que les non-titulaires bénéficient du même droit à la formation continue que les titulaires sur leur temps de travail.

Le CNE souhaite que le Snetaa-EIL s'organise au sein des équipes académiques par la mise en place d'un responsable catégoriel contractuels.

#### Le pouvoir d'achat

Les dernières augmentations de salaire, très insuffisantes, ne peuvent masquer la perte importante de notre pouvoir d'achat.

Le CNE rappelle le mandat du Snetaa-EIL pour une revalorisation de la grille indiciaire avec intégration de la HC dans la classe normale sous forme d'un redéploiement pour atteindre l'indice terminal 821. Il condamne la NGP (nouvelle gestion des promotions) ou l'évaluation au « mérite », définie dans le cadre de la LOLF.

Le CNE exige pour tous une même évolution de carrière définie par des critères nationaux et objectifs.

### **2. les conditions de travail**

#### Décret sur le remplacement

Le Snetaa-EIL rappelle qu'il a demandé l'abrogation du décret du 26 août 2005 instituant le remplacement de courte durée. N'oublions pas que derrière le remplacement, il y a la volonté d'annualiser et de globaliser nos services. Le CNE dénonce le recours au volontariat qui induit la négation de tout cadre statutaire. Le CNE rappelle son opposition à la suppression des MI-SE et son attachement à une véritable fonction de titulaires remplaçants volontaires chez les enseignants.

#### Postes et heures supplémentaires

Le CNE du Snetaa-EIL exige pour la rentrée prochaine, 2009, en particulier : **Aucune suppression de postes pour les PLP, en enseignement général comme en enseignement professionnel et rétablissement des postes annoncés comme fermés.**

#### La Question des TZR

Le CNE rappelle qu'il exige la création d'un corps d'enseignants remplaçants **volontaires**.

#### L'enseignant dans l'établissement

Le CNE dénonce l'atteinte à l'autonomie pédagogique des enseignants et la remise en cause du travail des équipes constituées par la mise en place des



Conseils pédagogiques.

#### Violences en milieu scolaire

Ces problèmes de notre quotidien parasitent nos conditions de travail et ce problème doit être posé au niveau des établissements. N'est-ce pas là la résultante d'un glissement vers un individualisme, et aussi de l'abandon de l'état (moins d'infirmières, moins de surveillants, moins de Copsy, moins d'adultes de manière générale...) mais encore d'un environnement socio-économique générateur de violence ? La solution passe obligatoirement par le renforcement des « encadrements », par le retour aux solidarités et le soutien de toute la hiérarchie.

### CONTRE L'APPRENTISSAGE

Le CNE dénonce le plan de relance de l'apprentissage qui permet de mettre sur le marché du travail une forme de main d'oeuvre bon marché, flexible, et constitue une aide financière cachée de l'Etat et des Régions aux entreprises. Nous en sommes à un énième plan de relance de l'apprentissage depuis des décennies, preuve que ce dispositif est faillible et n'est pas la panacée. L'apprentissage est aujourd'hui compétence des Régions et celles-ci doivent prendre garde à ne pas se faire les complices de l'élimination de la formation professionnelle pour tous les jeunes, jeunes qui voient se réduire l'offre de formation de proximité dans la voie professionnelle. Pour le Snetaa-EIL, c'est « à l'enseignant d'enseigner, à l'employeur d'employer ». Nous réaffirmons notre opposition à l'apprentissage qui est un désengagement de l'Etat à l'encontre de la formation professionnelle initiale des jeunes. Le CNE dénonce l'injection massive d'argent public par la promotion et le financement de l'apprentissage (1,3 milliard d'euros).

**Le CNE demande que cet argent bénéficie directement aux jeunes par l'augmentation significative des bourses et l'instauration d'une gratification pour tous les élèves de lycée professionnel pendant la période de stages en entreprise.**

Le CNE rappelle son opposition à l'apprentissage à 14 ans destiné aux élèves en difficulté. L'entreprise n'est pas, en effet, un lieu de remédiation de l'échec ; c'est à l'École de remplir sa mission d'enseignement et d'éducation.

Cette mission est remplie par les lycées professionnels qui assurent une

formation qualifiante et diplômante du niveau V au niveau III

Dans ce cadre, le Snetaa-EIL rappelle son opposition totale au Lycée des Métiers dont le principal objectif est l'introduction larvée de l'apprentissage dans nos Etablissements. **Il demande aux collègues de refuser systématiquement la transformation de ces derniers en Lycées des Métiers.** Le CNE mandate le Bureau National afin de mettre en place une action forte pour combattre ce nouveau plan de relance de l'apprentissage qui nuit à la rénovation de la voie professionnelle.

### LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dès la parution de la circulaire d'octobre 2007, le Snetaa-EIL a engagé le combat contre la suppression massive des BEP et leur remplacement par le seul bac pro en 3 ans. Nous avons obtenu, avec la rénovation de la voie professionnelle, un parcours du CAP au BTS, permettant l'élévation du niveau de qualification, la lutte contre l'échec scolaire et les sorties sans qualification.

Les textes réglementaires (décrets, arrêtés) sont applicables dans toutes les académies, sans interprétation.

Le CNE rappelle que, conformément à ses mandats, le Snetaa-EIL demande l'indice terminal 821 au 11<sup>e</sup> échelon pour tous les PLP.

**Avec cette rénovation, les PLP sont reconnus dans leur spécificité et leurs missions au même titre que les autres enseignants, notamment avec l'augmentation de l'indemnité de professeur principal (ISOE). Si cette augmentation est un nouvel acquis qui touchera certains collègues, il n'en demeure pas moins que le traitement de base n'évolue pas suffisamment par rapport au coût de la vie.**

**Le CNE exige l'inscription dans le statut des PLP de la possibilité d'enseigner dans le supérieur.**

**Le CNE rappelle son opposition totale au CCF, chronophage et créateur d'inégalités, qu'il continue de combattre. La reconnaissance financière par le ministère de la charge de travail qu'il occasionne ne serait jamais qu'un dû.**

**Le CNE dénonce la baisse significative de l'horaire des Arts Appliqués qui risque de confirmer la dépréciation de cet enseignement artistique lié au**

**métier.**

Par ailleurs, le CNE exige la mise en place d'un groupe de travail pour l'attribution d'une indemnité pour enseignement au niveau bac et l'équivalent de la « classe exceptionnelle ». Si, comme dans toute réforme, la vigilance est toujours de mise tant qu'elle n'est pas entièrement finalisée, la rénovation a pour ambition, non seulement la préservation de nos postes, mais une augmentation de nos moyens.

Il faut donc continuer le combat afin que la voie professionnelle prenne toute sa place dans le système scolaire en tant que voie d'enseignement dans la formation initiale publique et laïque :

- **Dénonçons et appelons à combattre les dérives académiques et d'établissement, qui font une interprétation de la loi.**

- **Réimplantons des CAP pour les élèves en difficulté, facilitant l'accès des élèves de SEGPA, dans une offre de proximité, garantissant un parcours en 4 ans.**

- **Augmentons le nombre d'ouvertures de divisions en bac pro et DMA (Diplôme des Métiers d'Art) pour permettre à tous une poursuite d'études.**

- **Exigeons l'ouverture de BTS en Lycée professionnel avec des enseignants PLP.**

- **Exigeons l'application des textes réglementaires.**

**Exigeons le respect du statut des PLP ; exigeons le respect du service hebdomadaire.**

- **Exigeons une formation pour tous les PLP sur le temps de travail.**

**Enfin, le Snetaa NE SAURAIT TOLERER UNE APPLICATION A GEOMETRIE VARIABLE DE LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.**

Le Snetaa-EIL s'est mobilisé pour la voie professionnelle.

Aujourd'hui, il constate que **l'ACCORD CADRE QUI FIXE LES NOUVEAUX MOYENS N'EST PAS RESPECTE.**

Le Snetaa-EIL dénonce cet état de fait et **SE MOBILISERA POUR LE RESPECT DE CET ACCORD CADRE.**

### CERTIFIES – AGREGES

Le Snetaa-EIL réaffirme son attachement aux mandats votés par le congrès de La Léchère en 2007 et à la résolution générale votée par le CNE

d'Eymoutiers en 2008.

### **1- Masterisation**

Le Snetaa-EIL condamne la mastérisation pour l'accès aux corps des certifiés et agrégés telle que le Ministère de l'Education National l'envisage (suppression de l'année de stage en responsabilité, statut de fonctionnaire stagiaire...).

Le Snetaa-EIL s'interroge également sur la place de l'agrégation dans le cadre de cette mastérisation.

### **2- Réforme du lycée**

Le Snetaa-EIL dénonce et condamne la réforme du lycée d'enseignement général et technologique tel que le MEN l'envisage et l'expérimentation de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique dans 123 établissements à la rentrée 2009.

### **3- Liste d'aptitude d'agrégés**

Le Snetaa-EIL demande l'augmentation du nombre de places pour l'accès à la liste d'aptitude d'agrégés pour les certifiés.

Le Snetaa-EIL demande à ce que l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude soit fondé sur des critères objectifs et un barème transparent. En effet, le Snetaa-EIL dénonce et condamne les critères subjectifs liés au « mérite ».

### **4- Revalorisation salariale**

Le CNE du Snetaa-EIL demande la revalorisation du point d'indice, l'accélération des débuts de carrière et le rééchelonnement de la grille indiciaire des certifiés (de l'indice 416 à l'indice 821 en 20 ans maximum). Ainsi, le Snetaa-EIL demande à ce que le 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des certifiés corresponde à l'indice 416 (4<sup>e</sup> échelon actuel).

### **POUR UNE A.S.H (ADAPTATION SCOLAIRE ET HANDICAP) DE QUALITE :**

Le CNE dénonce le caractère régressif et arbitraire de la nouvelle circulaire n° 2009. 0060 du 24/4/2009 et en exige le retrait. Le Snetaa-EIL dénonce les fermetures massives de places destinées à accueillir des élèves en enseignement adapté. Plus que jamais, le Snetaa-EIL dénonce le glissement progressif des objectifs primordiaux dévolus aux structures de l'A.S.H dans l'accomplissement du parcours de formation professionnelle des jeunes en grande difficulté scolaire. Promouvoir, dans l'A.S.H, l'enseignement professionnel paraît indispensable. Malgré

les signalements toujours conséquents d'élèves en lourde difficulté scolaire en primaire, le tarissement des orientations dans l'A.S.H, décidées en CDOEASD et CDA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second degré et Commission Départementale d'Accessibilité) ne cesse de s'accroître. De même, le fort développement des Unités Pédagogiques d'Intégration (U.P.I.) risque d'accroître le processus déjà bien entamé de démantèlement des SEGPA et EREA/LEA.

Cela est INACCEPTABLE.

Le Snetaa-EIL rappelle que la SEGPA et l'EREA/LEA sont des structures d'adaptations alors que l'UPI est une structure d'intégration. Le Snetaa-EIL dénonce la nouvelle commission d'orientation (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) et revendique la création d'une commission d'orientation départementale spécifique pour ces élèves avec une représentation des enseignants qui travaillent dans ces structures.

Le Snetaa-EIL condamne toujours aussi fermement la mise en place des champs professionnels. Il rappelle que le PLP enseigne statutairement dans sa spécialité de recrutement. Il estime que le travail autour d'une seule spécialité permet aux élèves d'acquérir les capacités nécessaires pour l'intégration dans quelque formation de niveau V que ce soit. L'interdiction faite aux élèves de SEGPA et de 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> d'EREA/LEA d'utiliser les machines (comportant des éléments mobiles accessibles) et désormais clairement défini dans la circulaire. Elle est plus restrictive sur ce point que le code du travail paru en mai 2008.

Cela est INACCEPTABLE.

La perte de ces outils pédagogiques et de formation pénalise fortement les jeunes pour accéder au niveau V.

Nous exigeons que la formation professionnelle diplômante de ces élèves commence dès la 4<sup>ème</sup>, en liaison forte avec les EREA/LEA et les LP, pour leur permettre la réussite au CAP et la poursuite d'études.

Ceci dans l'esprit du protocole de mise en place de la rénovation de la voie professionnelle qui vise à l'adaptation du cursus empêchant la sortie du système scolaire sans qualification. Le Snetaa-EIL dénonce l'offre insuffisante de formation initiale publique et laïque de niveau V, destinée prioritairement aux élèves de SEGPA-



EREA/LEA, au profit de l'apprentissage qui n'est pas une voie de réussite. L'orientation d'un élève vers un CAP ne doit se faire qu'au vu de ses savoir faire et savoir être et non d'après son cursus scolaire. Le Snetaa-EIL prend note que la nouvelle circulaire préconise 16 élèves maximum par division. Il exige que l'effectif par atelier soit fixé à 8 maximum en SEGPA comme en EREA/LEA. Nous demandons que l'accès au 2 CASH soit généralisé et facilité aux PLP, certifiés et agrégés qui le demandent.

Nous exigeons que cette formation soit assurée sur le temps de service et qu'elle donne droit à bonification. Le Snetaa-EIL exige l'ouverture des concours et formations des disciplines professionnelles enseignées en SEGPA et EREA/LEA. Cela dans le but de permettre un recrutement suffisant de titulaires garantissant la constitution d'équipes stables. Le Snetaa-EIL exige la reconnaissance de la fonction de professeur principal dans les structures de l'A.S.H.

Le Snetaa-EIL, fidèle à ses valeurs et ses mandats, continuera le combat :

**POUR** la défense d'une véritable formation professionnelle en enseignement adapté,

**POUR** l'avenir de ces jeunes particulièrement dignes d'intérêt.

### **CHEFS DE TRAVAUX**

Le CNE réaffirme que le Chef de Travaux ne fait pas partie des personnels de direction, il est et reste membre de son corps d'origine.

Le CNE dénonce l'éviction des Chefs de Travaux de la commission permanente des EPLE suite à la parution du décret 2005-11-45 du 9 septembre 2005. Cette décision est contraire aux missions du Chef de Travaux définies par la circulaire de 91. Le CNE demande donc leur réintégration de droit dans la commission permanente. Malgré les interventions du Bureau National suite au mouvement 2009, les dérives persistent. Le CNE demande que le mouvement spécifique national Chef de Travaux respecte les corps et les types d'établissement, que soit maintenu, d'une part, un poste à temps plein de Chef de Travaux et que soit implantée, d'autre part, une ATCT (Aide Technique au Chef de Travaux), dans chaque établissement. Le CNE dénonce une nouvelle fois le non respect du texte existant dans le cadre du recrutement et du mouvement spécifique national. A

L'issue du dernier mouvement, des postes sont restés non pourvus ce qui tente à prouver le manque d'attractivité de la fonction de Chef de Travaux. Il est impératif de revaloriser la fonction. Depuis plusieurs années, différents ministres se sont engagés à réunir un groupe de travail spécifique Chef de Travaux, le CNE déplore la non concrétisation de ces engagements.

Le CNE exige, dans le cadre de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, la création d'un groupe de travail Chef de Travaux et l'ouverture de négociations **sur l'évolution des missions du Chef de Travaux, qui ne sont pas prises en compte dans les textes.**

Le CNE rappelle qu'un référentiel de la fonction Chef de Travaux a été élaboré lors de différentes commissions sur la base des mandats du Snetaa-EIL ; il conviendra de s'appuyer sur ces travaux pour une réelle reconnaissance de la fonction de Chef de Travaux.

### **RETRAITES**

La retraite des fonctionnaires, fondée sur la solidarité entre générations, assure un montant de pension en rapport avec la durée et la rémunération de l'activité salariée.

Le Snetaa-EIL.

- s'oppose à toute tentative de nouvelle dégradation du système des pensions (durée de cotisation, taux de versement, de cotisation, diminution du taux de pension...),
- rappelle son exigence de suppression de la décote,
- s'oppose à tout recul ou toute suppression de la limite d'âge de départ à la retraite,
- demande le rétablissement des bonifications de naissance ou adoption pour tous les parents fonctionnaires sans conditions,
- demande une augmentation du taux des pensions de reversion,
- demande dans tous les cas le calcul des pensions en fonction des critères requis l'année où les conditions de départ sont remplies (retraites anticipées pour longue carrière, parents de trois enfants et plus...)
- refuse l'abandon de la prise en compte dans la retraite des améliorations de carrière des actifs.

Le Snetaa-EIL exige un niveau de pension permettant à chaque retraité de vivre dignement.

### **DOM COM, POM ET CORSE**

Le Conseil National élargi de Ronce les Bains réaffirme les mandats de la motion Outre mer et Etranger du Congrès de La Lechère, et insiste sur les points suivants :

#### **A) Concernant les séjours :**

Le Snetaa-EIL. réaffirme son rejet total de la limitation du temps de séjour sur les Territoires (P.O.M et C.O.M) à 2 fois 2 ans par le décret de novembre 96. Le Snetaa-EIL. revendique l'ouverture des discussions sur une redéfinition de la durée des séjours. L'aberration actuelle tant sociale que pédagogique n'a abouti qu'à la difficulté de recrutement, spécialement en enseignement professionnel et à la déstabilisation à la fois des élèves, des enseignants et de la structure éducative. Nous resterons vigilants à ce que cela ne corresponde pas à un désengagement de l'Etat sur l'enseignement secondaire professionnel, technologique et général.

En conséquence, le Snetaa-EIL. demande :

- que la durée de séjour dans un Pays d'Outre Mer passe à 2 fois trois ans,
- l'automatisme de droit à prolongation d'un an des séjours pour permettre d'atteindre l'âge de la retraite et/ou pour ajuster les séjours entre conjoints,
- l'attribution du congé administratif à l'issue des congés scolaires.

#### **B) Concernant les non-titulaires :**

Le Snetaa-EIL., soucieux de la qualité du service public d'enseignement :

- réaffirme la nécessité de doter tous les EPLE dès la rentrée 2008, des moyens en personnels d'encadrement et de service recrutés avec de réelles perspectives de formations, de rémunérations de carrière.

- condamne le recours à des personnels précaires et demande l'augmentation de places aux concours (et la possibilité pour les vacataires, les contractuels et les maîtres auxiliaires des DOM, POM et COM et CORSE d'accéder à ces concours - formation, V.A.E, ...) et la possibilité de titularisation sans concours pour les contractuels handicapés, en respect des textes en vigueur.

#### **B1) Pour les enseignants**

Le Snetaa-EIL. demande l'accès à minima à la première catégorie des contractuels pour tous les personnels amenés à enseigner y compris pour les disciplines dans lesquelles il n'existe

pas de diplômes ou de concours. De plus, le Snetaa-EIL., rappelle que la cohérence pédagogique exige que ces recrutements soient effectués au moins deux semaines avant la rentrée.

### **B2) Pour les personnels d'encadrement et de service :**

Le Conseil National Elargi déplore la politique de gestion des personnels de service et d'encadrement qui complique davantage les conditions d'exercice des enseignants et d'apprentissage des élèves. Le Conseil National Elargi du Snetaa-EIL. a pris la mesure des dysfonctionnements créés dans nombre d'établissements scolaires des D.O.M (notamment en Martinique et en Guadeloupe) et en Corse, par le recours massif à des personnels précaires recrutés et... licenciés au titre de contrats divers (contrats d'avenir, CAV, contrats d'accompagnement à l'emploi, contrats d'insertion).

### **C) Concernant le contrôle pédagogique :**

Le Snetaa-EIL. renouvelle sa demande de visites d'inspections régulières en nombre suffisant dans chaque collectivité, et que le rapport d'inspection accompagné de la note soient transmis dans le mois suivant la visite. Le Snetaa-EIL. rappelle la nécessité d'une augmentation du nombre d'inspecteurs et plus particulièrement des IEN de spécialité pour inspecter les PLP et refuse la généralisation des missions d'inspections remplies par des IPR. Il demande la mise en place de mission pour inspecter les PLP des petites disciplines. Le Snetaa-EIL. exige la généralisation de chargés de mission à toutes les disciplines et dans toutes les collectivités, y compris en Corse afin d'assurer un suivi pédagogique cohérent. De plus, en Polynésie les certifiés bivalents Tahitien Français doivent pouvoir bénéficier d'une inspection lors d'une séance d'enseignement du Tahitien. Le Snetaa-EIL. demande

donc la création d'un poste d'IPR en Tahitien afin que ces enseignants puissent progresser comme les autres dans leur carrière. Enfin, au regard des directives européennes sur les langues régionales, nous demandons une commission de réflexion au niveau ministériel sur les conséquences et les modalités d'enseignement de celles-ci.

### **D) Concernant le rapport Etat-Territoire :**

Le CNE du Snetaa-EIL. réaffirme son attachement au caractère national public et laïque de l'éducation. Le transfert des compétences de l'Etat vers les territoires ne doit pas se traduire par un désengagement de l'Etat. La prééminence des décisions de l'Etat doit être garantie dans tous les territoires (sécurité, circulaires ministérielles, textes pédagogiques...). Le Snetaa-EIL. refuse une territorialisation des diplômes et des enseignants du secondaire comme du supérieur.

En Polynésie, le Snetaa-EIL. refusera et combattra tout transfert vers le territoire de la masse salariale des fonctionnaires et affirme son attachement à une gestion directe par l'Etat des traitements et des carrières. Il réfute tout amalgame sur le transfert des compétences et le caractère national de la fonction publique. Il n'y voit que la volonté de territorialisation de la fonction publique d'Etat.

#### En Nouvelle Calédonie :

- maintien dans la compétence de l'Etat pour : la collation et la délivrance des diplômes, la définition des programmes scolaires, le contrôle a priori du recrutement et de la formation des personnels, le contrôle et l'animation pédagogique,
- une entité territoriale (par exemple la DENC) doit être chargée de proposer et mettre en œuvre la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que de gérer tous les acteurs du système éducatif. Cette

entité doit être dirigée par un haut fonctionnaire placé sous double tutelle Etat-Territoire,

- une mise à disposition illimitée des personnels d'encadrement du VR à la NC afin de maintenir une exigence de qualité et d'indépendance vis-à-vis des collectivités locales (Provinces et Territoires),
- une évaluation régulière de l'enseignement par audit indépendant de la NC : avant, pendant et après le transfert,
- la rémunération des personnels doit être financée par l'Etat, seule entité capable de financer cette charge,
- un état des lieux des infrastructures et leur remise à niveau pendant ou après le transfert (cofinancé par l'Etat),
- un plan de résorption de la précarité des maîtres auxiliaires (idem dispositif « Loi Sapin »),
- liberté de choix laissée aux agents entre les deux fonctions publiques (Etat, NC),
- création des corps d'accueil pour les agents qui opèreraient pour le statut territorial.

### **E) Concernant les pensions :**

Le Snetaa-EIL condamne la réforme actuelle de l'I.T.R. et exige sa révision menée dans une réelle concertation entre tous les représentants nationaux et locaux des personnels concernés. Le Snetaa-EIL. dénonce le caractère injuste de cette réforme.

### **F) Indemnité de vie chère**

Le Snetaa-EIL exige la mise en place d'une indemnité de vie chère pour les retraités et les actifs des départements qui n'en bénéficient pas.

### **G) Académie de Guadeloupe**

Demande la création d'un vice rectorat de plein exercice pour les îles du nord, devenues COM depuis 2 ans, pour répondre à leurs besoins spécifiques.

**Le CNE constate la généralisation de l'expérimentation dans tous les domaines (pédagogique, structure...) ainsi que l'appel de plus en plus fréquent au volontariat. Ce sont les manifestations d'une déréglementation orchestrée de manière parfois masquée par le Gouvernement.**

**Le CNE réaffirme les mandats du Snetaa-EIL notamment pour ce qui concerne :**

- **L'affirmation d'un enseignement professionnel public et laïque au sein de l'Ecole de la République.**
- **L'affirmation d'un traitement égal pour tous, garantie du statut de fonctionnaire d'Etat.**

**Notre action est basée sur la défense quotidienne des intérêts individuels et collectifs des personnels et du service public de l'Education Nationale. Le Snetaa-EIL, syndicat Efficace, Indépendant, Laïque s'inscrit dans la continuité de la Charte d'Amiens, fondatrice du syndicalisme indépendant.**

**I - CONSEIL NATIONAL**

LES SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES SONT MEMBRES DE DROIT

LISTE AU TITRE DE LA TENDANCE :

Pour : 80 Contre : 0  
 Refus de vote : 0  
 Abstention : 0

| Titulaires (32)  | Suppléants   |
|--|--|
| ALEXANDRE Marjorie <i>Amiens</i><br>ANTOINE Richard <i>Montpellier</i><br>ARDON Jean-Pierre <i>Poitiers</i><br>AUROY Olivier <i>Limoges</i><br>AZAIS Catherine <i>Lille</i><br>BRUNET Denis <i>Clermont-Ferrand</i><br>CHAINIEWSKI Isabelle <i>Nancy-Metz</i><br>DELAITTRE Patrick <i>Amiens</i><br>DENAT Gilles <i>Montpellier</i><br>DESTRIAN Vincent <i>Bordeaux</i><br>EZZAHI Abderrahmane <i>Montpellier</i><br>GENDRE Rémy <i>Dijon</i><br>HERRERA Rafaël <i>Lille</i><br>HISQUIN Laurent <i>Aix-Marseille</i><br>HUGONNOT Marie-Joséphine <i>Besançon</i><br>LADANT Noël <i>Clermont-Ferrand</i><br>LECOMTE Frédéric <i>Nantes</i><br>LEMMONIER Sylvie <i>Nancy-Metz</i><br>MARIN Dominique <i>Orléans-Tours</i><br>MORETTI Raphaël <i>Corse</i><br>MOUCHET Eric <i>Bordeaux</i><br>NICOD Sylvie <i>Grenoble</i><br>PIAU Laurent <i>Nantes</i><br>ROBERT (KOMBRZA) Sabine <i>Lille</i><br>ROBERT Serge <i>Nancy</i><br>SAUCE Christian <i>Bordeaux</i><br>SELLIER Pascal <i>Amiens</i><br>SPISSER Suzelle <i>Grenoble</i><br>TEXIER Sophie <i>Poitiers</i><br>THIERRY Claudine <i>Rennes</i><br>TOURNIER Nicolas <i>Toulouse</i><br>WENDLING Muriel <i>Strasbourg</i> | ARMENTANO Florence <i>Nice</i><br>BOUBILA Alain <i>Rennes</i><br>BOURDENS Alain <i>Reims</i><br>BUREAU Françoise <i>Poitiers</i><br>CARROUEE Martine <i>Paris</i><br>CASALTA Gilles <i>Corse</i><br>CATAYE Max <i>Martinique</i><br>CELLIER Pierre <i>Toulouse</i><br>D'ANNA Sauveur <i>Aix-Marseille</i><br>DECROIX Sébastien <i>Versailles</i><br>EBERHART Pascal <i>Nancy-Metz</i><br>FAIRFORT Elie <i>Guadeloupe</i><br>GEY Frédéric <i>Grenoble</i><br>GORCZYKA Gérard <i>Nancy-Metz</i><br>HAMITOCHE Ourdia <i>Montpellier</i><br>HURTAUD Mario <i>Versailles</i><br>LAKHSASSI Nasr <i>Bordeaux</i><br>LAMBORAY Marie-Claude <i>Orléans-Tours</i><br>LEROY Stéphanie <i>Orléans-Tours</i><br>MAGNIEN Laurent <i>Dijon</i><br>MATUSIAK Bernard <i>Amiens</i><br>MOLINA Marie <i>Toulouse</i><br>PAÏTA Danielle <i>Bordeaux</i><br>PILLER Franck <i>Orléans-Tours</i><br>PINNA Walter <i>Créteil</i><br>RAINAUD Michel <i>Dijon</i><br>SAULNIER Yves-Henri <i>Poitiers</i><br>SIRVENT Claire <i>Clermont-Ferrand</i><br>VAISSE Françoise <i>Montpellier</i><br>WATIN Charles <i>Rennes</i><br>WISNIEWSKI <i>Reims</i><br>YANG Yeu <i>Créteil</i> |

**LISTE AU TITRE DES CATÉGORIES :**LAGE Christian Secrétaire Général – *Limoges*GUERIN Christian Secrétaire National – *Paris*LANG Catherine Secrétaire Nationale – *Paris*VIVIER Pascal Trésorier National – Adjoint au Secrétaire Général – *Paris*

| <b>Titulaires</b>  | <b>Suppléants</b>   |
|--|---|
| <b>AIS-ASH</b><br>CHARLOT Gilles <i>Reims</i>  | CHAVAROCHE André <i>Clermont-Ferrand</i>  |
| <b>CERTIFIÉS</b><br>GAVRILOVIC Jean-Pierre <i>Strasbourg</i>   | VIBERT Nathalie <i>Créteil</i>  |
| <b>CHEF DES TRAVAUX</b><br>VIVIER Danièle <i>Reims</i>   | POTTIER Christian <i>Nantes</i>   |
| <b>CONTRACTUEL</b><br>SACLIER Didier <i>Orléans-Tours</i>  | THOMAS Thierry <i>Rennes</i>  |
| <b>DOCUMENTATION</b><br>BOE Claude <i>Poitiers</i>   | HIROU YARGUI Michèle <i>Paris</i>   |
| <b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b><br>AUBRY Isabelle <i>Limoges</i><br>DURR Stéphanie <i>Montpellier</i><br>PONCET Christine <i>Montpellier</i>               | DEMOUGIN André <i>Lyon</i><br>DUPOIZAT Marie-Claude <i>Montpellier</i><br>LLAU Marie-Christine <i>Polynésie</i> |
| <b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b><br>CHABRIDON Patrick <i>Clermont-Ferrand</i><br>RICOU-CHARLES Michel <i>Aix-Marseille</i><br>VIOQUE José <i>Nice</i> | BOUSQUET Paul <i>Bordeaux</i><br>MARTIN Françoise <i>Toulouse</i><br>RATAJCZYK Edouard <i>Amiens</i>            |
| <b>ENSEIGNEMENT THÉORIQUE</b><br>DANJOUX Monique <i>Orléans-Tours</i><br>GROSJEAN Alain <i>Limoges</i><br>TOURSEL Martine <i>Grenoble</i>              | BAUMER Pascale <i>Orléans-Tours</i><br>PAILLAS Valérie <i>Poitiers</i><br>QUERAUD Elisabeth <i>Bordeaux</i>     |
| <b>ONAC</b><br>ROUCH Marie-Claire <i>Bordeaux</i>  |   |
| <b>RETRAITES</b><br>CRETEL Jacques <i>Lille</i><br>LEGOUIX Mireille <i>Orléans-Tours</i>   | GROSSEMY Jean-Claude <i>Lille</i><br>MONTSARRAT Jean-Claude <i>Montpellier</i>                                  |

## II - BUREAU NATIONAL

Pour : 68 Contre : 0  
Refus de vote : 0 Abstention : 11

| Titulaires AUTREMENT (20)  | Suppléants AUTREMENT   |
|--|--|
| ALEXANDRE Marjorie<br>ARDON Jean-Pierre<br>BISCAYE Alain<br>CECCARONI Walter<br>CHAINIEWSKI Daniel<br>FONT Alain<br>HISQUIN Laurent<br>HUGONNOT Marie-Joséphé<br>LAGE Christian<br>LANG Catherine<br>LESAVOUREY Yves<br>MARIN Dominique<br>MERIC Patrice<br>TELLO Francisco<br>TEXIER Sophie<br>THEVOT Daniel<br>TOURNIER Nicolas<br>VALLEE Stanislas<br>VINSARD Sylvie<br>VIVIER Pascal | ANTOINE Richard<br>BOISSERIE Jean-Pierre<br>BRUNET Denis<br>CARROUEE Martine<br>CATTET Serge<br>CHARLOT Gilles<br>EZZAHI Abderrahmane<br>GAVRILOVIC Jean-Pierre<br>GERBAULT Jean-Luc<br>GUERIN Christian<br>LEROY Emmanuel<br>LYONNET Régis<br>MISTYCKI Jean-Marc<br>MORETTI Raphaël<br>ROUCH Marie Claire<br>SAULNIER Yves-Henri<br>SINARD Jean-Pierre<br>SIRVENT Claire<br>VIONNET Patricia<br>WENDLING Muriel |

## III - COMMISSIONS DES STRUCTURES

Pour : 81 Contre : 0  
Refus de vote : 0 Abstention : 0

| Titulaires AUTREMENT   | Suppléants AUTREMENT   |
|--|--|
| TELLO Francisco (Président)<br>ARDON Jean-Pierre<br>GUERIN Christian<br>LAGE Christian<br>MERIC Patrice<br>MORETTI Raphaël<br>SINARD Jean-Pierre<br>VALLEE Stanislas | ALEXANDRE Marjorie<br>BISCAYE Alain<br>BOISSERIE Jean-Pierre<br>LANG Catherine<br>LEROY Emmanuel<br>LESAVOUREY Yves<br>SAULNIER Yves-Henri<br>TOURNIER Nicolas |

## IV - COMMISSION DES CONFLITS

Pour : 81 Contre : 0  
Refus de vote : 0 Abstention : 0

| Titulaires AUTREMENT   | Suppléants AUTREMENT   |
|--|--|
| VIVIER Pascal (Président)<br>CECCARONI Walter<br>CHAINIEWSKI Daniel<br>FONT Alain<br>LANG Catherine<br>LYONNET Régis<br>MARIN Dominique<br>THEVOT Daniel | ANTOINE Richard<br>BISCAYE Alain<br>GERBAULT Jean-Luc<br>GUERIN Christian<br>HISQUIN Laurent<br>HUGONNOT Marie-Joséphé<br>LESAVOUREY Yves<br>TEXIER Sophie |